

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

MOBILITÉ

Études de déplacements

REF : PhL/CD/JLS/AM/VH/2010-18

Dossier suivi par : A. MARCOT

☎ : 03.20.21.31.78

☒ : 03.20.21.30.14

Monsieur Bernard FOUCHER  
Président  
Association les Riverains de l'A27  
21 rue Pasteur  
59152 GRUSON

**OBJET** : Protections phoniques A27

Monsieur le Président,

Le conseil communautaire de Lille Métropole a arrêté le 2 avril 2010 son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010. Ce projet s'appuie notamment sur la délibération cadre sur la mobilité adoptée en avril 2009 par le conseil communautaire suite à une large concertation avec les institutions et les associations, et qui a trouvé son point d'orgue dans le Grand Débat sur la mobilité du 16 janvier 2009.

Le projet vise à définir la politique de mobilité qui viendra appuyer les ambitions métropolitaines en matière de développement urbain et économique dans les 10 ans à venir en s'inscrivant dans l'intérêt communautaire. Il porte sur le système de transport dans son ensemble et considère tous les modes et pratiques de déplacements, pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Le projet de PDU 2010 s'appuie notamment sur une volonté d'amélioration du cadre de vie des habitants de notre territoire et la préservation de l'environnement et de la santé des personnes. Ses principales orientations en lien avec le bruit généré par les infrastructures de transports sont les suivantes :

- le PDU vise à diminuer globalement le trafic routier, ce qui va dans le sens d'une diminution des intensités sonores qui en découlent ;
- il propose de mettre en œuvre des vitesses modérées, y compris sur le réseau autoroutier structurant en limitant l'ensemble des entrées autoroutières de l'agglomération à 110km/h, y compris sur l'autoroute A 27 ;

- enfin, en complément à ces mesures globales, le PDU affirme la volonté de prendre des dispositions spécifiques à étudier plus finement dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération, avec notamment un programme relatif au traitement des points noirs d'exposition au bruit en lien avec les infrastructures de transports.


Ce projet a été transmis pour avis aux communes de notre territoire, au Conseil Régional, au Conseil Général, et au Préfet. Il sera soumis à enquête publique dans les conditions prévues par les articles L. 123-1 à L. 123-16 du code de l'environnement.

Si votre association est agréée au titre de la protection de l'environnement, vous pouvez demander à être consulté sur le projet de PDU 2010 en saisissant officiellement Madame la Présidente à ce sujet. Votre avis pourra alors être joint au projet dans le cadre de l'enquête publique, à condition de l'émettre avant le 30 juillet 2010, date de clôture de la phase de consultation des personnes publiques du territoire.

Sinon, vous conservez naturellement la possibilité de vous exprimer pendant la période d'enquête publique qui se déroulera du 20 septembre 2010 au 17 novembre 2010 inclus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Présidente de Lille Métropole,  
le Vice-Président délégué  
à l'Espace Public Urbain et Naturel,



**Bernard DEBREU**